
H/LD/WG/9/2 CORR.
ORIGINAL : ANGLAIS
DATE : 7 DÉCEMBRE 2020

Groupe de travail sur le développement juridique du système de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels

Neuvième session
Genève, 14 – 16 décembre 2020

RECTIFICATIF CONCERNANT LE DOCUMENT H/LD/WG/9/2

1. Le présent rectificatif concerne le document H/LD/WG/9/2¹, daté du 21 octobre 2020, auquel les modifications ci-après sont apportées.

- Le paragraphe 41 est ainsi libellé²:

Il est également proposé d'apporter des modifications mineures au sous-alinéa ii). Les termes "ou est considérée comme ayant expiré" font référence à la situation décrite dans le nouvel sous-alinéa *ii bis*) proposé¹⁴. Cette référence serait donc supprimée car elle serait redondante. À la place, les termes "sous réserve du sous-alinéa *ii bis*)" seraient ajoutés pour clarifier la portée des deux sous-alinéas¹⁵.

¹ À l'exception de la version espagnole.

² Concerne uniquement les versions française, anglaise, arabe, chinoise et russe.

- À l'annexe II, le texte de la règle 37.3) proposée doit se lire comme suit³ :

Règle 37

Dispositions transitoires

[...]

3) [Disposition transitoire concernant la date de la publication] La règle 17.1)iii) en vigueur avant le [1^{er} janvier 2024~~2~~] demeure applicable à tout enregistrement international résultant d'une demande internationale déposée avant cette date.

[...]

[Fin du document]

³ Concerne uniquement la version française.